

REPÉRAGES

Education

La cantine pour tous, un objectif réaliste ?

En refusant d'accueillir des enfants à la cantine, certaines villes ont créé la polémique. Une proposition de loi garantissant un droit égal d'accès à la restauration scolaire, pour tous les élèves, est en cours d'examen.

L'égal accès des élèves à la restauration scolaire doit-il être gravé dans le marbre ? Contrairement à l'Assemblée nationale, le Sénat a rejeté la proposition de loi portant sur le sujet le 9 décembre dernier, suivant en cela les recommandations de sa commission de la culture, de l'éducation et de la communication, qui écarte notamment la création de charges supplémentaires pour les communes.

Deux conceptions s'affrontent. «L'accès à la restauration scolaire constitue un point emblématique de la lutte contre les inégalités sociales entre élèves. Cela fait aussi partie du combat pour créer un environnement favorable aux apprentissages des élèves, quel que soit le territoire», avance Liliana

«Il faut pouvoir s'appuyer sur un cadre national définitif, sécurisant pour les familles comme pour les collectivités.»

Liliana Moyano, présidente de la FCPE

Moyano, présidente de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), à l'origine du dépôt de la proposition de loi.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Au-delà des principes, les restaurants scolaires ne désemplissent pas et la demande des parents va croissante. Ne pas bénéficier de ce service, n'est, tout simplement, pas accepté aujourd'hui. Résultat: de plus en plus de parents portent l'affaire devant les tribunaux, arguant,

notamment, de l'égalité de traitement due en cas de mise en place d'un service public, même facultatif à l'origine.

«Il existe, certes, une jurisprudence favorable aux parents, qui remportent systématiquement leurs procès contre les collectivités restreignant l'accès à la cantine. Mais il nous semble important de pouvoir s'appuyer sur un cadre national définitif, sécurisant pour les familles comme pour les collectivités», plaide la présidente de la FCPE.

PRINCIPE DE RÉALITÉ

Contre les positions de principe, les élus locaux invoqueraient plutôt, quant à eux, le principe de réalité. «Les maires souhaitent rendre service aux familles et sont conscients que la restauration scolaire constitue un service plébiscité par les enfants et les parents: d'ailleurs, environ 80 % des communes dotées d'une école ont également ouvert une restauration scolaire», rappelle Isabelle Maincion, maire (UDI) de La Ville-aux-Clercs (1300 hab., Loir-et-Cher).

Nul besoin, pour la vice-présidente de la commission «restauration scolaire» de l'Association des maires de France, de légiférer en la matière. L'élue locale soutient plutôt une prise de conscience des problématiques d'exigüité et de vétusté des locaux dédiés à la restauration scolaire aux-

LA RÉACTION

«Faire reconnaître ce service public par la loi comme obligatoire»



CHRISTOPHE HÉBERT, président de l'Association nationale des directeurs de la restauration scolaire (Agores)

«Nous sommes favorables au développement de la restauration scolaire sur tout le territoire national, notamment parce que ce service offre des repas aux enfants dont les parents ont peu de moyens, qu'il est lié au développement économique du territoire et aux enjeux de santé publique, comme la lutte contre l'obésité infantile.

Nous souhaitons sortir des recommandations et faire reconnaître ce service public par la loi comme obligatoire, car le cadre législatif est porteur de progrès significatifs en matière de qualité, de fonctionnement et de coût. Mais, obliger chaque commune à se doter de sa propre restauration est utopique. Il faut encourager les mutualisations.»

quelles sont confrontées les collectivités.

A la FCPE, Liliana Moyano affirme «être consciente des difficultés et des efforts que cela représente, notamment dans les milieux ruraux ou dans les

DOM-TOM», et comprendre qu'il faille parfois laisser du temps aux communes. Le texte de loi, lui, est aujourd'hui renvoyé en seconde lecture à l'Assemblée nationale.●

Stéphanie Marseille